

Toulouse, le

Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Monsieur Georges MERIC
Président du PETR Pays Lauragais
3, chemin de l'obelisque
11320 MONTFERRAND

Objet : PETR Pays Lauragais

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 21 décembre, relatif à votre projet de révision du SCoT du Pays Lauragais, vous trouverez de nous les remarques de Toulouse Métropole.

Tout d'abord, je tiens à saluer la qualité de votre document, qui décline de façon claire et détaillée, les différentes orientations souhaitées pour votre territoire.

La lecture de vos grandes orientations stratégiques m'a permis d'apprécier le fait que nous suivions des directions communes et cohérentes territorialement. Celles-ci sont importantes pour la complémentarité de nos deux territoires. A cet effet, la Métropole toulousaine a été très attentive, dans le cadre de l'élaboration de son PLUiH, à des notions structurantes que vous décrivez à votre tour dans votre document :

- le principe de polarisation afin de limiter l'étalement urbain,
- l'objectif d'accueil de la population corrélé à la création d'emplois,
- la préservation des espaces naturels,
- le développement des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle,
- la mixité dans les formes d'habiter et de densification de la ville.

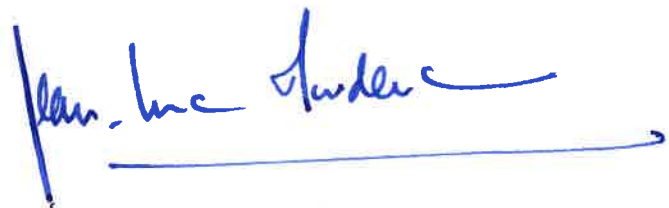
J'attire enfin votre attention sur la nécessaire « couture » qui doit s'opérer entre les franges de nos deux territoires.

Les communes de Dremil-Lafage et d'Aigrefeuille, situées sur le territoire de la Métropole, jouxtent la partie Ouest du territoire couvert par votre SCoT. Ces deux communes sont classées en secteur de « développement mesuré » au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, ce qui encadre leur développement et protège leur identité rurale.

Toulouse Métropole sera donc vigilante au respect d'un développement harmonieux de ce secteur limitrophe, situé dans votre document sur le bassin de Lanta-Caraman.

Enfin, la récente réactivation de notre démarche InterSCoT nous permettra de pouvoir appréhender les complémentarités entre nos territoires de façon régulière à l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Luc MOUDENC